



Département du RHONE – Mairie de LOZANNE
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 13 JUIN 2024

COMPTE RENDU

Le treize juin deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian GALLET, Maire de Lozanne.

Présents :

Christian GALLET, Annick PERRIER, Frédéric PIRAS, Bernard MANEVY, Carole MARTEL, Marie-Hélène FERRET, David BERGER-VACHON, Christine LHERMINÉ, Guillaume PETIT, Matthias SAMYN, Claire BEAUNE, Gérard LAGRESLE, Sylvie PEYSSON, Muriel ROCHE PINAULT

Excusés :

Guy FLAMAND donne pouvoir à Marie-Hélène FERRET

Bernard CHARNAY donne pouvoir à Gérard LAGRESLE

Jean LIZA donne pouvoir à Matthias SAMYN

Cyril ROUSSEL donne pouvoir à Christine LHERMINÉ

Mickaël CRUZ donne pouvoir à Guillaume PETIT

Olivier CHABAL donne pouvoir à Claire BEAUNE

Valérie THILLET

Absentes :

Sandra CAFAGNA

Paskal BLOCH

Secrétaire de séance : Christine LHERMINÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Nombre de conseillers municipaux présents	Nombre de conseillers municipaux votants
23	14	21
Date de convocation : 09/06/2024	Date d'affichage : 09/06/2024	

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de contracter un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne

Monsieur le Maire expose qu'afin de terminer les projets du mandat, et notamment l'achat de la maison Blanchard, il convient de contracter un emprunt.

La somme nécessaire estimée est de 800 000 €. Cependant, les conditions actuelles sont plus favorables à hauteur de 1 000 000 €.

Trois établissements bancaires ont été consultés mais seule la caisse d'épargne a répondu, à un taux de 3,70 %.

Deux propositions sont offertes à la commune :

Un remboursement trimestriel pour un coût de crédit de 467 125 €, et un remboursement annuel pour un coût de crédit de 422 492,06 €.

Gérard LAGRESLE demande s'il sera possible de rembourser le prêt de façon anticipée.

Monsieur le Maire répond que oui, moyennant une indemnité actuarielle.

Sylvie PEYSSON demande s'il sera possible de le racheter ou le renégocier.

Monsieur le Maire répond que oui, et que la Commune a déjà racheter des emprunts par le passé. Cela peut représenter des économies.

Sylvie PEYSSON demande également que devient le coût par habitants de l'annuité de la dette.

Monsieur le Maire répond qu'il indiquera le chiffre au compte rendu : Pour 2024, il passe à 121 €. Pour 2025 il sera de l'ordre de 130 €/ habitants.

Muriel ROCHE PINAULT expose qu'elle pensait que l'achat de la maison Blanchard avait été budgété.

Monsieur le Maire répond que oui, ainsi que l'emprunt, mais que maintenant il s'agit de réaliser l'opération et de contracter puis tirer l'emprunt.

Muriel ROCHE PINAULT demande également à combien se portera le remboursement par an.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un remboursement à amortissement constant et que donc le capital remboursé restera le même (40 000 € / an), mais que les intérêts sont dégressifs et baisseront de 19 250 € / trimestre en début de prêt à 92.50 € / trimestre en fin de prêt.

Le conseil ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- De l'autoriser à contracter un emprunt auprès de la caisse d'épargne, d'un montant de 1 000 000€ sur 25 ans, et comportant les conditions suivantes :

- Taux fixe à 3,70 %
- Le remboursement du prêt s'effectuera en amortissement constant et de façon trimestrielle
- Commission d'engagement : 0.10% du montant

- De l'autoriser à signer tous les documents en découlant.

3 – Versement d'une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de la caserne Azergues

Monsieur le Maire expose l'amicale des sapeurs-pompiers de la caserne Azergues a sollicité une subvention pour son fonctionnement à la caserne Azergues.

Monsieur le Maire ajoute que la caserne Azergues est la caserne de notre secteur, qui défend la commune de Lozanne pour la lutte contre incendie et les secours à personne.

Monsieur le Maire ajoute qu'il souhaite que la commune de Lozanne participe financièrement à cette association.

Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention de 200 € afin de leur permettre de mener leurs projets à bien.

Annick PERRIER précise que la demande initiale portait sur une aide au bal des pompiers et qu'elle n'y était pas favorable.

Elle préfère que la subvention soit versée pour le fonctionnement général de l'amicale. En effet, les pompiers de la caserne Azergues accueillent de temps en temps des groupes de lozannais pour des visites (CME, anciens combattants), il est donc normal de renforcer le lien entre la commune et la caserne.

Par contre, elle souhaiterait que les pompiers de la caserne Azergues fassent leur demande de subvention en même temps que les autres associations, afin que la demande de subvention soit traitée en même temps que les autres associations de Lozanne.

Gérard LAGRESLE et Matthias SAMYN expliquent que Bernard CHARNAY et Jean LIZA dont ils ont respectivement les pouvoirs n'étaient pas d'accord non plus pour une subvention pour le bal. Ils s'abstiendront pour eux pour le vote de la subvention pour le fonctionnement, ne connaissant pas leur position.

Marie-Hélène précise que si la subvention n'est pas versée spécifiquement pour le bal, elle est d'accord.

David BERGER-VACHON s'étonne que l'on discute autant pour 200 € alors que le conseil vient de voter à l'unanimité un emprunt de 1 000 000 €.

Le conseil ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, par 19 voix pour et 2 absentions (Jean LIZA et Bernard CHARNAY), décide :

- De verser une subvention de 200 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de la caserne Azergues
- De dire que les crédits sont prévus au budget 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Maire,

La secrétaire,

Christian GALLET

Christine LHERMINÉ